

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 49

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Module d'Insertion Entrée Linguistique (MIEL)": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socio professionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Dans ce cadre, l'association Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIRES) propose l'action intitulée «**Module d'Insertion Entrée Linguistique**» sur l'ensemble du territoire marseillais et en particulier sur les arrondissements du Centre Ville de Marseille (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements).

L'action est proposée à 35 personnes Bénéficiaires du RSA (BRSA) soit 15 parcours de 500 heures soit 7500 heures. Le public concerné est majoritairement en démarche d'insertion socio- professionnelle et rencontre des difficultés linguistiques importantes.

L'objectif de l'action consiste à renforcer les compétences de base des BRSA afin de leur permettre une meilleure connaissance du monde du travail et de se confronter au monde de l'entreprise tout en prenant en compte de leurs freins périphériques.

Les entrées et sorties de l'action sont permanentes. La prescription est assurée par les référents sociaux ou les conseillers de Pôle Emploi via la Plateforme de diagnostic linguistique ou la permanence hebdomadaire du CIRES.

Le parcours est individualisé en fonction du niveau linguistique du degré d'autonomie de la personne et de son projet d'insertion. Le participant s'engage sur un parcours de 5 demi-journées hebdomadaire pour une durée moyenne de 300 à 500 heures. Au-delà de 500 heures, une validation par le Pôle d'insertion est requise en lien avec le référent social.

L'accompagnement s'articule autour de séances collectives, d'entretiens individuels et d'immersion en entreprise.

Les ateliers linguistiques organisés en petit groupe de travail s'appuient sur des outils adaptés. Ils sont complétés par des ateliers spécifiques (informatique, culture et citoyenneté et emploi). Ces ateliers optimisent le rapprochement des personnes avec le monde de l'entreprise (travail sur le projet professionnel, le CV, l'entretien de recrutement...).

Des périodes d'immersion en milieu professionnel au sein d'une entreprise pour une durée de 10 jours sont programmées tout au long du parcours.

Le bilan final de l'action 2015 atteste les éléments suivants :

- 27 BRSA ont intégré l'action. Le public est essentiellement féminin. La moyenne d'âge se situe autour de 45 ans ;
- le public est peu scolarisé : 6 personnes en alphabétisation, 10 personnes en post-alphabétisation et 10 personnes en Français Langue Etrangère. Par ailleurs, ce public n'a aucune expérience professionnelle en France ;
- un travail complémentaire a été entrepris sur d'autres freins périphériques tels que la parentalité, la mobilité, le savoir-être et la socialisation ;
- 8 sorties positives en insertion professionnelle sont comptabilisées concernant le public BRSA (en emploi ou chantier d'insertion ou mission d'intérim) ;
- 2 personnes ont intégré un accompagnement socio- professionnel en lien avec le PLIE ;
- hormis les personnes en rupture de parcours, les BRSA sont passés au niveau supérieur du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence Linguistique) pour l'ensemble des compétences linguistiques.

Le bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 30 septembre 2016 atteste les éléments suivants :

- 23 prescriptions ont été réalisées (16 par la plateforme ADREP et 7 par la permanence du CIERES) ;
- 19 BRSA ont été reçus et 15 ont été intégrés sur le groupe pour un total de 24 BRSA en formation. Ce groupe est constitué de 16 femmes et 8 hommes pour une moyenne d'âge de 35 ans ;
- 17 BRSA sont issus du 3^{ème} arrondissement, 6 BRSA du Centre Ville et 1 BRSA du 14^{ème} arrondissement ;
- Au delà de la linguistique, la mobilité, le logement et les problèmes de garde d'enfant constituent les freins les plus fréquemment rencontrés. Par ailleurs, un travail est axé sur ces problématiques durant la formation et un partenariat en lien avec une association intermédiaire a été mis en place afin de mettre le public dans les conditions du monde du travail ;
- A mi-parcours, 6 insertions professionnelles sont réussies : 3 personnes ont retrouvé un emploi et 3 personnes ont intégré une formation qualifiante et 1 BRSA a intégré un Atelier Chantier d'Insertion(ACI).

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action du 01 mars 2017 au 28 février 2018.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de **32.000,00 €** à l'association CIERES selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de BRSA	Montant de l'aide du Département pour l'année 2017 Cofinancements Montant financé l'année précédente	Dossier N° GSU Date CTD N° BA
<p>Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES)</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 14 rue Louis Astouin – 13002 Marseille</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Alfred Poncet</p>	01/03/2017 au 28/02/2018	Marseille et en particulier sur le Pôle 1 (1/5/6 et 7 ^{ème} arr.) et Pôle 2 (2 ^{ème} /3 ^{ème} arr.)	Environ 35 BRSA pour 5700 heures	<p>32.000,00 €</p> <p><u>Cofinancements</u>: Région : 7.000,00€</p> <p><u>Montant financé l'année précédente</u> : 32.000,00 € pour 35 personnes BRSA</p>	<p>2016.11/190</p> <p>INS-000724</p> <p>09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 42.000,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 36.079,00 € soit 0,70 ETP de formateurs et 0,05 ETP d'encadrement ;
- les dépenses de fonctionnement à hauteur de 5.921,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 32.000,00 €, soit 76% du budget. L'action est cofinancée par la Région à hauteur de 7.000,00€ dans la cadre de la mise à disposition de 2 ateliers complémentaires.

La dépense d'un montant total de 32.000,00€ sera imputée sur la chapitre 017 du budget départemental.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

